

## L'option facultative ARTS PLASTIQUES au LYCÉE

Les enseignements artistiques relèvent de la formation culturelle générale proposée au lycée. C'est un enseignement de culture fondé sur une approche des œuvres et de l'histoire des civilisations en général. Par la pratique artistique, comme par la fréquentation des œuvres, ils développent la perception et l'observation, stimulent l'imagination, sollicitent d'autres modes de pensée. Ils réhabilitent la notion de plaisir et ouvrent au bonheur qui naît souvent de la rencontre avec l'art.

L'option facultative est ouverte à tout élève de seconde, première puis terminale, quelle que soit sa série et quelles que soient ses connaissances et ses capacités en arts plastiques.

L'enseignement se structure autour de 2 composantes : pratique et culturelle.

**La pratique artistique** permet à l'élève de choisir et développer ses propres moyens d'expression. **L'approche culturelle** est celle des connaissances, elle se fonde sur l'approche des œuvres et des mouvements et s'applique au patrimoine comme aux arts contemporains.

Le volume horaire est de **3 heures/semaine**.

Ces 3 heures hebdomadaires ne sont pas, comme il peut être craint, une surcharge d'emploi du temps. Ce temps de respiration, consacré à l'imagination, à la création, à la connaissance de l'art, complète harmonieusement la formation reçue en séries L, STMG, S et ES.

À l'épreuve du **baccalauréat** le candidat présente oralement un dossier d'une dizaine de travaux qui témoignent des recherches et projets de l'année, réalisés dans le cadre de l'enseignement de terminale. Il fait la démonstration de sa démarche et la situe par rapport aux pratiques contemporaines. Au cours de l'entretien avec le jury, il est interrogé sur une des trois œuvres obligatoires du programme. Sont retenus les points au-dessus de la moyenne, multipliés par 2. ils peuvent permettre, au mieux de décrocher une mention, sinon, d'éviter l'oral de rattrapage.

Les travaux réalisés durant l'année de terminale peuvent figurer dans les dossiers à constituer pour l'entrée en Écoles d'Art.

**NB :** le technicien se fait remarquer par un travail créatif, le scientifique ne trouve pas sans imagination. Ainsi le soutient Albert Einstein : « *Je suis assez artiste pour faire appel à mon imagination. L'imagination est plus importante que la connaissance. La connaissance est limitée. L'imagination encercle le monde. C'est l'art suprême de l'enseignant que d'éveiller la joie dans l'expression créative et la connaissance.* »

## Quelques débouchés

### Les métiers de l'action culturelle

Commissaire d'expositions - Collaborateur de musées et de centres d'art, d'associations culturelles - Organisateur et gestionnaire de manifestations culturelles (expositions, spectacles, festivals...) - Programmateur d'événements culturels - Chargé de communication culturelle - Chargé des relations publiques - Attaché de presse artistique - Chef de projets culturels - Critique d'art et journaliste - Documentaliste - Agent d'artiste - animateur culturel - Guide conférencier - Institutions culturelles (Ministère, DRAC, FRAC, FNAC, Municipalités) - Musées - Centres d'art - Centres d'Action Culturelle

### Les métiers de l'artistique et de la création

Les domaines de la communication visuelle et audiovisuelle, publicité, cinéma, animation, TV - La conception de produits (design et packaging) - Métiers liés à l'architecture et environnement - L'aménagement et la décoration intérieure - Le graphisme - L'illustration et la bande dessinée - L'imprimerie - La photographie - L'enseignement des arts plastiques - L'enseignement des arts appliqués - La restauration d'œuvres d'art - La conservation des peintures murales & bois polychromes et dorés - Le décor architectural (vitrail, fresque, mosaïque, métal) - Les métiers des arts textiles (stylisme, broderie, tapisserie, tissage), du bois, de la céramique, du cuir...

### Les métiers du commerce de l'art

Antiquaire - Brocanteur - Courtier d'art - Galeriste - Responsable de boutique de décoration ou show-room de design - Expert - Assistant d'expert - Assistant de commissaire-priseur - Organisateur de ventes aux enchères...